Appel à relecture technique à propos du Standard CNIG PLU/CC v2017

A envoyer à <u>Arnauld.Gallais@cerema.fr</u> avant le 31/08/2017

Date: 01/09/2017	Document: Standard CNIG PLU/CC 2017		

	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (E)ditorial	Page, Paragraphe Figure / Tableau / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Modification proposée par l'organisme	Décision du GT CNIG DDU
1	IGN CGDD/MIG	Т	PLU et CC §3.2 catalogue d'objets §4.3 règles d'organisation et de codification	Demande de révision de l'identifiant IDURBA afin qu'il puisse intégrer le fait qu'une autorité compétente peut désormais gérer plusieurs documents d'urbanisme de différentes ou de mêmes natures (par exemple : plusieurs PLUi) et que cet identifiant puisse les distinguer	En cours d'instruction par le Ministère, l'IGN et le CEREMA. Présentation au GT CNIG DDU du 07/09/17	IDURBA prend la forme : <insee siren="">_<typedoc> _<datappro>{_<codedu>} <codedu> identifie en cas d'ambiguïté le document d'urbanisme de manière unique par un code pseudo de type lettre : _A, _B, n'est présent (mais obligatoire) qu'à partir du moment où le DU ne couvre pas tout le territoire géré par l'autorité compétente L'attribut passe à 30 caractères</codedu></codedu></datappro></typedoc></insee>
2	CGDD/MIG	Т	§3.2 catalogue d'objets Table DOC_URBA	Il y a incohérence entre le numéro d'ordre dans l'identifiant IDURBA pour deux approbations le même jour et le fait que le document numérique est consolidé avec l'ensemble des modifications		Il n'y a qu'une seule version du DU numérique consolidée avec l'ensemble des modifications
3	IGN	Т	PLU et CC §3.2 catalogue d'objets	« pour ne pas mélanger 2 notions dans un même champ. En l'état actuel, ce champ n'est pas clair du point de vue utilisateur, et inexploitable pour des traitements SIG, dont le Géoportail de l'urbanisme. »	Deux attributs INSEE et SIREN distincts	Les attributs INSEESIREN et DATAPPRO utilisés pour identifier les objets constituant le DU sont remplacés par IDURBA en tant qu'identifiant externe dans les tables géographiques
4	IGN	Т	CSMD-DU	Harmoniser le nom du fichier de MD en fonction de la décision prise pour la révision de l'identifiant IDURBA		Harmonisation du nom du fichier de métadonnées avec l'IDURBA

Appel à relecture technique à propos du Standard CNIG PLU/CC v2017 A envoyer à <u>Arnauld.Gallais@cerema.fr</u> avant le 31/08/2017

Date: 01/09/2017 Document: Standard CNIG PLU/CC 2017

	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (E)ditorial	Page, Paragraphe Figure / Tableau / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Modification proposée par l'organisme	Décision du GT CNIG DDU
5	IGN	Т	CSMD-DU	Obsolescence du cas du PLUi produit par une intercommunalité et diffusé à la commune	Supprimer ce cas	Le cas du PLUi produit par une intercommunalité et diffusé à la commune est supprimé.
6	IGN	Т	CSMD-DU CSMD-SUP	Demande de confirmation que l'Identificateur de ressource unique (IRU) doit être résolvable	Réponse de l'animatrice du GT CNIG MD : « d'après les recommandations nationales il doit (idéalement) être résolvable et amener vers la fiche de métadonnée. Il peut aussi, moyennant un paramètre en plus ajouté au bout par exemple, diriger vers d'autres pages (le zip contenant la donnée par exemple). »	M. Lambois recommande de conserver un IRU résolvable
7	IGN	Т	CSMD-DU §8	Faut-il mettre en cohérence les CGU du GPU et les Conditions applicables à l'accès et à l'utilisation des CSMD ?	Poser la question en GT DDU	En attente
8	CGDD/MIG	G-E	§2 Rappels d'urbanisme sur les PLU et PSMV	Relecture attentive du document.	Nombreuses remarques de forme	Prises en compte
9	CGDD/MIG	U	§2 Rappels d'urbanisme sur les PLU et PSMV	Préciser les objectifs du PSMV		En attente d'une phrase explicative (ACO et MBA)
10	CGDD/MIG	Т	§3.1 « tableau des systèmes de référence	La MIG alerte sur le fait que les systèmes de référence vont changer	Mettre le tableau des systèmes de référence en annexe	le tableau des systèmes de référence sera millésimé

Appel à relecture technique à propos du Standard CNIG PLU/CC v2017 A envoyer à <u>Arnauld.Gallais@cerema.fr</u> avant le 31/08/2017

Date: 01/09/2017 Document: Standard CNIG PLU/CC 2017

	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (E)ditorial	Page, Paragraphe Figure / Tableau / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Modification proposée par l'organisme	Décision du GT CNIG DDU
11	CGDD/MIG	Т	§3.2 catalogue d'objets Table DOC_URBA	Supprimer la mention « Cette classe d'objets gère comme une suite ordonnée les documents d'urbanisme en projet ou ayant été approuvés à l'échelle communale », ou la maintenir si on crée une relation « (1,n) document remplace document (1,m)» Corriger le MCD graphique sur relation « DU remplace DU »		MCD corrigé
12	CGDD/MIG	Т	§3.2 catalogue d'objets	DATVALID : 1/ la valeur vide doit être autorisée 2/ ajouter également cet attribut aux tables INFORMATION		la valeur vide doit est autorisée et l'attribut est ajouté aux tables INFORMATION
13	CGDD/MIG	Е	§3.3 3.3 Description des types énumérés		Millésimer les tableaux de types énumérés	Les tableaux de types énumérés seront millésimés
14	CGDD/MIG	Juridique	§4.5	Les données géographiques numériques de l'IGN ne sont plus diffusées au coût marginal de reproduction et de diffusion	Revoir la formulation avec l'IGN	En attente d'une nouvelle formulation
15	Question utilisateur Géorezo	Т	§3.3	Quel ETAT de DU pour les POS caduc au 27 mars 2017 ?	06 Abrogé semble le mieux adapté Création du code 09 Caduc. Définition « Le document est rendu caduc par la réglementation »	Création du code 09 Caduc. Définition « Le document est rendu caduc par la réglementation »
16	ESRI France	Т	§3.3	L'exemple disponible au niveau du code MCn° porte à confusion puisqu'il est différent de celui disponible au niveau de la ligne. Pourquoi une telle longueur (10) sachant que le code le plus long est RMS soit 3 caractères	proposition : (exemple : MC3 correspondra à la troisième procédure de mise en compatibilité)	Proposition adoptée. MC3 correspondra à la troisième procédure de mise en compatibilité (et non plus MCn°3)

Appel à relecture technique à propos du Standard CNIG PLU/CC v2017 A envoyer à Arnauld.Gallais@cerema.fr avant le 31/08/2017

	Organisme	Type de commentaire: (G)énéral (U)rbanisme (T)echnique (E)ditorial	Page, Paragraphe Figure / Tableau / Note / Ligne	Commentaire (explication du besoin de modification)	Modification proposée par l'organisme	Décision du GT CNIG DDU
17	ESRI France	Т		Pourquoi « DESTDOMI » a-t-il disparu ?		1/ non pris en compte par le code de l'urbanisme.2/ mentionné dans le standard mais en attribut optionnel
18	ESRI France	E		Je ne comprends pas la remarque « le recours aux sous-codes XX-01 à XX-99 est facultatif »		« le recours aux sous-codes XX-01 à XX-99 est facultatif, le sous-code XX-00 est générique pour le code XX et il est utilisé par défaut. »
19	IGN	Т	CSMD-DU et CSMD-SUP	Ajouter la balise fileidentifier dans les consignes de saisie		Proposition adoptée.
20	IGN / CEREMA	Т	CSMD-DU	A l'instar des CSMD-SUP, ajouter des mots clés pour transmettre les informations INSEE/SIREN, TypeDoc, DATAPPRO via les CSMD-DU		Non utile car l'information est déjà portée par l'identificateur de ressource unique
21						
22						